

## COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

### Secteur 4 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc"

**LUNDI 16 MARS 2015 à 18 heures,  
Ecole de Voile**

#### **Etaient présents :**

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers", président du quartier,  
Mme ANSEMI, adjointe, présidente du quartier,  
Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,  
M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué,  
M. GUIBOURG, conseiller municipal délégué,  
M. RUIZ, directeur général des services,  
M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,  
M. NICOLA, chef de poste de la police municipale,  
M. BORDI, agent du service des « comités de quartiers »,  
M. ILBERT, agent technique.

M. MATTEI, coprésident représentant les administrés.

Mesdames et Messieurs les administrés.

#### **Excusés :**

Monsieur le Maire

Major ROBINET, représentant la brigade de Gendarmerie.

Mme PERRON, coprésident suppléante représentant les administrés.

\* \* \*

**M. GIRAUD** ouvre la 14<sup>e</sup> session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document PowerPoint, les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier sont présentés.

## **LOGEMENTS**

Les logements constituant la deuxième tranche sont en cours d'achèvement et devraient être livrés fin avril 2015.

Le dernier programme, en cours sur le terrain dit de « l'ancien hôpital », sera achevé dans le courant du deuxième semestre 2016.

## **CHAPELLE SAINTE-ANNE**

Afin de faciliter l'accès au parking de la chapelle, dont l'entrée se situe chemin des Bastidettes, il a été décidé, après étude, de procéder à quelques travaux d'aménagement.

Le pilier de gauche sera donc déplacé plus à l'intérieur du parking, permettant ainsi aux usagers de bénéficier d'un plus grand angle de manœuvre.

Le dossier est actuellement en cours de traitement auprès du service municipal de l'urbanisme, en attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Une fois l'autorisation délivrée, les travaux seront réalisés.

## **ASSAINISSEMENT**

Des travaux de remplacement de plusieurs canalisations d'eaux usées de l'avenue et de l'impasse Paul Signac étaient programmés dans le courant de l'hiver. Ces derniers n'ayant pas été réalisés, pour des raisons de planning, ils seront entrepris dès l'automne à venir.

Ces travaux s'inscrivent dans la campagne annuelle de renouvellement des collecteurs d'assainissement.

## **POTEAU ERDF**

Un poteau appartenant à ERDF est installé depuis très longtemps, montée du Moulin Blanc, à proximité directe du point d'apport volontaire.

Les riverains avaient signalé le fait que des collégiens grimpaient sur cet équipement en béton au risque de se blesser.

Après contact avec l'entreprise, il a été décidé de maintenir le poteau sur place mais de boucher les alvéoles à l'aide de ciment, rendant ainsi son accès impossible.

Cette intervention a été réalisée ce jour, sur une hauteur de 2,80 mètres.

## **CURAGE des RUISSEAUX**

Pour éviter tout débordement lors des fortes précipitations, les équipes de la régie « environnement » entreprennent des travaux d'entretien et de curage de tous les ruisseaux de la commune, de façon régulière.

Les services restent très vigilants à cet entretien qui a permis de constater, depuis ces dernières années, une diminution nette des inondations. Même si la commune ne dispose pas de rivière ou de ruisseaux importants, les dégâts restent très limités.

## **PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE**

La Commune, sans en être obligée, a décidé de créer un « plan communal de sauvegarde ».

Cette procédure a été élaborée de mars 2010 à octobre 2012, avec l'assistance de bureau d'étude PREDICT.

Cinq étapes ont été nécessaires :

- 1 – le recensement des risques auxquels la commune est exposée,
- 2 – la confection des cartes pour chaque risque,
- 3 – la gestion des risques,
- 4 – la mise en œuvre de la « cellule de crise »,
- 5 – l'installation du PC de crise.

Le « plan communal de sauvegarde » a été validé par délibération du 30 janvier 2014.

Sept risques ont été recensés sur la commune :

- 1 – inondation,
- 2 – submersion marine,
- 3 – tsunami,
- 4 – feu de forêt,
- 5 – incendie de bateaux dans le port,
- 6 – mouvement de terrain,
- 7 – sismique.

Une fois le risque identifié, l'alerte peut survenir de plusieurs sources :

- Préfecture,
- PREDICT,
- Météo France,
- Pompiers,
- Service d'astreinte.

Sur la base des informations transmises par les différentes sources, le Maire, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques et le Directeur de Cabinet évaluent la situation et statuent sur l'activation du « plan communal de sauvegarde » et l'ouverture de la « cellule de crise » qui fonctionne selon un organigramme bien défini.

Un « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » (DICRIM) sera prochainement distribué aux administrés, notamment par l'intermédiaire du Saint-Tropez Info.

## **LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS**

### **Avenue Foch**

Des problèmes d'éclairage dans ce secteur avaient été signalés à plusieurs reprises lors des comités de quartiers.

*Toutes les lanternes ont été remplacées depuis la Place des Lices jusqu'au collège. La qualité de l'éclairage s'en trouve fortement améliorée. Les sources lumineuses consomment très peu d'énergie et ont une longévité très importante.*

*Il est rappelé que quelques 100 points lumineux ont d'ores et déjà été revus sur le territoire communal.*

### **Environnement**

#### **Avenue Foch**

Il est constaté le manque de poubelles entre la place des Lices et le collège. La mise en place de corbeilles à papier est demandée.

*Cette proposition sera étudiée par le service municipal de l'Environnement.*

Mme LAOT-BOZZI, principale du collège, tient à rappeler que l'abri bus est dorénavant fermé en dehors des heures scolaires et qu'une sensibilisation est faite auprès des élèves en matière d'environnement et de déchets.

#### **Résidence des Capucins**

Au sein de cette résidence se trouvent des containers destinés à récupérer les déchets. Il n'y a pas de réceptacle réservé au verre. Cette matière se trouve donc régulièrement mélangée aux autres déchets. La mise en place d'un container spécifique est proposée.

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la gestion des déchets relève de la compétence de la Communauté de Communes. La question sera donc posée aux services concernés.*

*Il est toutefois rappelé les nuisances sonores générées par ces équipements. C'est certainement la raison pour laquelle le secteur ne dispose pas de container à verre.*

*Pour rappel, des points d'apports volontaires pouvant réceptionner le verre se trouvent notamment au dessus de la place du XVe Corps (face à la Caisse d'Epargne) et au carrefour des Carles et du chemin Saint-Antoine.*

### **Abords du Collège**

#### **Peinture au sol**

Il était convenu de refaire clairement en peinture la signalisation routière aux abords du collège.

*La campagne de peinture au sol est actuellement en cours. Elle est réalisée en partenariat entre les services municipaux et une entreprise prestataire qui intervient deux fois par an.*

#### **Circulation – Stationnement**

Au droit du collège se trouvent trois voies de circulation dont une destinée à la « dépose minute ». Les panneaux qui signalaient cette disposition ont été retirés et il est regretté le manque de civisme de certains usagers pénalisant considérablement la circulation notamment aux horaires d'entrées et de sorties des collégiens.

Il est demandé la pose de nouveaux panneaux.

*Les services municipaux se rapprocheront de la Principale du Collège à ce sujet dans les meilleurs délais.*

#### **Montée du Moulin Blanc**

A l'occasion de la dernière réunion de quartier du mois de novembre 2014, il avait été évoqué la possibilité de remettre en service le « tourne à gauche », au bas de la montée du Moulin Blanc, formellement interdit à ce jour.

*Lors de cette rencontre et après discussion, il avait été décidé de maintenir l'utilisation obligatoire du sens giratoire de la Croix Mallet. Cette disposition avait d'ailleurs été mise en place à la demande des parents d'élèves, dans un souci de sécurité.*

*Seule une réhabilitation du collège, programmée depuis des années, pourra éventuellement intégrer une remise à plat du sens de circulation aux abords de l'établissement, notamment Montée du Moulin Blanc.*

*Il est rappelé que le collège relève de la seule compétence du Conseil Général.*

### **Avenue Signac**

Une portion de cette voie a été placée en double sens depuis de nombreux mois, sans motif apparent. Des précisions sont demandées à ce sujet.

*Le secteur fait l'objet de nombreux travaux, notamment privés et donc d'une fréquentation accrue de véhicules lourds. Cette circulation particulière a motivé cette disposition routière.*

### **Rond Point de la Croix Mallet**

Depuis plusieurs mois, au niveau de ce rond-point, sur le trottoir situé au bas de la piscine municipale, se trouve un important rouleau de câble électrique. Ce dernier positionné sur le passage des piétons, obligent ces derniers à emprunter la voie de circulation.

*Il s'agit de l'extrémité du câble installé en souterrain qui pénétrera ensuite dans le poste de transformation pour y être relié.*

*Un contact sera pris avec ERDF pour programmer une intervention rapide.*

### **Ancien bâtiment de l'Hôpital**

Des précisions sont demandées concernant le nouvel étage entièrement vitré, créé sous la toiture du bâtiment.

*Ce bâtiment a fait l'objet d'un débat qui a duré trois ans. Le Conseil Municipal souhaitait majoritairement détruire cet édifice mais l'Architecte des Bâtiments de France de l'époque a imposé son maintien.*

*Pour bénéficier de deux étages, il a fallu rehausser le bâtiment. Le projet actuel a été accepté par l'Architecte. Il est toutefois précisé que cette solution a empêché la réalisation d'environ 10 logements supplémentaires.*

### **Curage des ruisseaux**

Avenue Foch, il existe un pluvial, mitoyen entre deux maisons de la DCNS, qui ne semble pas entretenu. Ce dernier est souvent bouché en cas de pluie. De ce fait, l'eau déborde sur le trottoir au risque de geler en cas de basses températures.

*Il s'agit d'un ruisseau privé. Le propriétaire a d'ailleurs été contacté à ce sujet afin de l'inciter à intervenir. Une mise en demeure sera faite afin de mettre en sécurité le site.*

### **Débroussaillage**

Un riverain de l'avenue Foch a été contacté par les services de la Ville afin de procéder à la taille de sa clôture, débordant sur la voie publique. Cette démarche, très appréciée et utile, ne semble pas adressée à tous. Une maison riveraine étant particulièrement contrevenante à la règle.

*Le service municipal de l'Environnement prendra contact avec le propriétaire afin de lui demander d'intervenir au plus vite.*

### **Circulation**

Des renseignements sont demandés concernant un éventuel retour d'information du Maire de La Môle suite à la mise en place de feux qui se déclenchent automatiquement si un véhicule roule au-delà de la vitesse autorisée.

Cette solution est proposée par de nombreux administrés depuis longtemps.

*Une rencontre est programmée, dans le courant de la semaine prochaine, avec le Maire de cette commune dans le cadre d'un sujet intercommunal. A cette occasion, des précisions lui seront demandées sur ce nouveau système sécuritaire.*

### **Futur Musée de la Gendarmerie**

Des précisions sont demandées concernant cette réalisation.

*Le chantier est considérable. L'Architecte des Bâtiments de France de l'époque a obligé la Ville à conserver trois façades. Cette solution nécessite une structure extrêmement importante.*

*Le montant des travaux est estimé aux environs des 3 millions d'euros sur l'ensemble du bâtiment, y compris la scénographie.*

*Un budget de fonctionnement d'environ 270.000 € annuel est prévu.*

*La municipalité estime, en fonction des évaluations, atteindre un petit équilibre.*

*Des recettes conséquentes devraient être enregistrées au niveau de la boutique qui mettra en vente des objets culturels.*

*A terme, ce musée devrait être celui qui génèrera le meilleur équilibre budgétaire au niveau de la commune, avec le Musée de la Citadelle qui vient d'être classé « Premier Musée du Var ».*

### **Chemin des Bastidettes**

Les riverains du secteur demandent le maintien de la limitation du tonnage des véhicules qui empruntent cette voie. Cette disposition ne semble plus appliquée et régulièrement, des camions s'engagent et rencontrent de grandes difficultés pour y circuler. De plus, lors des manœuvres, plusieurs arbres ont été cassés.

*Un arrêté global incluant ce genre de disposition existe sur l'ensemble du territoire communal. Une vérification sera faite concernant le secteur et des décisions seront prises.*

---

### **Peinture au sol**

Un manque de signalisation au sol est constaté au droit de la chapelle Saint-Joseph. De ce fait, les véhicules se déportent très souvent dans une zone particulièrement dangereuse compte-tenu de sa configuration.

*Une action sera entreprise par l'entreprise prestataire prochainement.*

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Un certain nombre de risques ont été identifiés dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Toutefois, celui du « terrorisme » n'y figure pas.

*Il s'agit d'une des interrogations de Monsieur le Maire en la matière. Un courrier a d'ailleurs été adressé au Préfet dans ce sens concernant notamment le port. A ce jour, la Ville est toujours en attente de la réponse des services de l'Etat.*

*Il est précisé aux participants que même si certains risques sont listés, la mise en place de la cellule de crise et sa mobilisation permettront d'intervenir pour tous autres problèmes.*

### **Dépôt de presse**

La solution proposée consistant en l'installation d'un dépôt de presse, sur le port, au droit du futur glacier installé en lieu et place de l'ancienne librairie, soulève quelques interrogations de la part d'un riverain.

Le fait de positionner ce futur dépôt devant la pharmacie ou la banque, quai Suffren, est suggéré.

*Concernant l'emplacement situé au droit de l'établissement bancaire, il ne peut être occupé car des transformateurs EDF sont installés en souterrain et le libre accès aux transporteurs de fonds doit absolument être maintenu.*

*Quant à celui disponible devant la pharmacie du Port, il a fait l'objet d'une demande d'occupation formulée par le nouveau propriétaire.*

*Les solutions proposées sont tout à fait personnelles. Elles auraient pu être partagées par les élus et les services si les procédures et les débats l'avaient permis.*

*Différentes solutions ont été suggérées, en temps voulu. Mais la Ville a été mise devant le fait accompli.*

*Un règlement en matière d'occupation de terrasses existe et doit être respecté.*

### **Transports publics**

Les cartes d'abonnement aux transports publics sont dorénavant disponibles soit auprès du Centre Communal d'Action Sociale, soit directement auprès des chauffeurs.

Il est rappelé que l'abonnement annuel s'élève à 10 €.

Si certaines personnes rencontrent des difficultés pour s'acquitter de cette dépense, le service social communal, ainsi que des associations, sont là pour remédier au problème.

### **Eclairage Route de Sainte-Anne**

Lors de la réunion de quartier du mois de novembre 2014, les riverains avaient demandé la mise en éclairage du quartier.

Après étude, il a été décidé de ne pas donner suite à cette requête compte-tenu du manque de réseaux dans le secteur et de la difficulté à installer un lampadaire solaire.

### **Chemin du Pinet**

Une riveraine de cette voie regrette la mise en place de plots au début de la voie interdisant le stationnement. S'il est vrai que certains véhicules stationnaient sur le site, le problème de sécurité est dorénavant accru car le stationnement est constaté devant ces équipements ou à d'autres endroits de la voie.

*Cette intervention communale a été réalisée à la demande de riverains dont un qui rencontrait des difficultés à accéder à son garage très régulièrement.*

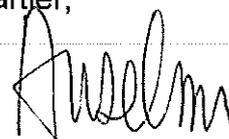
*Une visite sur place sera effectuée prochainement afin d'étudier les éventuels aménagements à apporter au site afin de donner satisfaction à l'ensemble des parties.*

\* \* \*

*La séance est levée à 19 heures 30.*

La Présidente du Quartier,

Andrée ANSELM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anselmi', written over a horizontal dotted line.